

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
École nationale supérieure des mines de Nantes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 29 juin 2015 portant nomination  
au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,  
Vu le décret n°91-1037 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Nantes (Mines Nantes), notamment son article 8 ;  
Vu l'arrêté du 14 mars 2013 portant nomination de M. Gouze (Jean-Rémi) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes ;  
Sur proposition du directeur général des entreprises,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Ricochon (Michel), directeur régional de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Pays de la Loire, est, à compter du 29 juin 2015, nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie, en remplacement de M. Gouze (Jean-Rémi).

Article 2

La directrice de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président du Conseil général  
de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,*  
L. ROUSSEAU